

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 824****11 août 2004****SOMMAIRE**

Adnan S.A., Luxembourg .....	39552	nales S.A., Luxembourg .....	39527
Albenga Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	39528	Gotland Marine S.A., Luxembourg .....	39518
Albenga Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	39528	Guineu Inversio S.A., Luxembourg .....	39529
Alimentation Lusitanea, S.à r.l., Grevenmacher ..	39519	Guineu Inversio S.A., Luxembourg .....	39529
Atlas Capital Group Holding S.A., Luxembourg ..	39522	Immil International Holding S.A., Luxembourg ..	39530
Atlas Capital Group Holding S.A., Luxembourg ..	39524	Immil International Holding S.A., Luxembourg ..	39530
Australia Properties S.A.H. ....	39512	Immil International Holding S.A., Luxembourg ..	39530
Barotek, S.à r.l., Rodange .....	39531	Institut de Beauté Cleopatra, S.à r.l., Sanem ...	39545
Barotek, S.à r.l., Rodange .....	39531	Ito S.A., Luxembourg .....	39538
Berlioz Investment S.A., Luxembourg .....	39533	Limra International, S.à r.l., Münsbach .....	39540
Brunnera S.A., Luxembourg .....	39546	Limra Investments, S.à r.l., Münsbach .....	39547
Brunnera S.A., Luxembourg .....	39546	Luxco UK, S.à r.l., Luxembourg .....	39540
Cafetti S.A., Grevenmacher .....	39535	Luxocom Holding S.A., Luxembourg .....	39534
Cafetti S.A., Grevenmacher .....	39535	Mac-Philson S.A.H., Esch-sur-Alzette .....	39552
Cafetti S.A., Grevenmacher .....	39536	Mac-Philson S.A.H., Esch-sur-Alzette .....	39552
Cafetti S.A., Grevenmacher .....	39536	Maine S.A., Luxembourg .....	39506
Caleas S.A., Luxembourg .....	39507	Maine S.A., Luxembourg .....	39506
Calidad S.A., Luxembourg .....	39552	Maitland Trust Services, S.à r.l., Luxembourg ...	39515
Cogest S.A.H., Luxembourg .....	39513	Maitland Trust Services, S.à r.l., Luxembourg ...	39515
Cogest S.A.H., Luxembourg .....	39513	Maitland Trust Services, S.à r.l., Luxembourg ...	39515
Collectors, S.à r.l., Luxembourg .....	39538	Maitland Trust Services, S.à r.l., Luxembourg ...	39515
Compagnie Luxembourgeoise d'Investissement Direct S.A., Luxembourg .....	39507	Marco Soparfi S.A., Luxembourg .....	39530
Corporate Finance Management S.A., Luxembourg	39551	Monserrat Investments S.A., Luxembourg .....	39532
DaimlerChrysler Luxembourg Capital S.A., Lu- xembourg .....	39515	Multi Europlacement, Sicav, Luxembourg .....	39511
DaimlerChrysler Luxembourg Finanzholding S.A., Luxembourg .....	39514	Multi Europlacement, Sicav, Luxembourg .....	39511
Danilux S.A., Strassen .....	39532	Naturkost Keimling, S.à r.l., Grevenmacher .....	39517
Devon S.A., Luxembourg .....	39537	Naturkost Keimling, S.à r.l., Grevenmacher .....	39517
Devon S.A., Luxembourg .....	39537	Nordea Re S.A., Luxembourg .....	39528
DRM LUX, DIOT Risk Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg .....	39537	Oriflame Cosmetics S.A., Luxembourg .....	39533
Dune Investment S.A., Luxembourg .....	39532	Pan Asia Special Opportunities Fund II, Sicav, Lu- xembourg .....	39518
Edilux, S.à r.l., Luxembourg .....	39527	Pan Asia Special Opportunities Fund, Sicav, Lu- xembourg .....	39528
Edilux, S.à r.l., Luxembourg .....	39527	Patina S.A., Luxembourg .....	39506
Eurotrade Securities S.A., Luxembourg .....	39532	Peace of Cake, GmbH, Luxembourg .....	39535
Financière Cavok S.A., Luxembourg .....	39534	Peace of Cake, GmbH, Luxembourg .....	39535
Gloria Verlag, S.à r.l., Luxembourg .....	39532	Reisswolf S.A., Bertrange .....	39521
GMI - Conseils en Valeurs Mobilières Internatio- nales S.A., Luxembourg .....	39527	Reisswolf S.A., Bertrange .....	39534
		Rencast Invest S.A., Luxembourg .....	39514
		Rockhouse Société Immobilière S.A., Luxem-	

bourg .....	39526	Sports Finance & Investments, S.à r.l., Luxembourg .....	39531
Rox Invest S.A., Luxembourg .....	39516	Starboard Investment S.A., Luxembourg .....	39524
Rox Invest S.A., Luxembourg .....	39516	Sufikupar S.A., Luxembourg .....	39516
Ruthenia Investments, S.à r.l., Luxembourg .....	39514	Sufikupar S.A., Luxembourg .....	39516
Ruthenia Investments, S.à r.l., Luxembourg .....	39514	Sufikupar S.A., Luxembourg .....	39516
Selva S.A., Luxembourg .....	39518	Sund S.A., Luxembourg .....	39517
Selva S.A., Luxembourg .....	39518	Sund S.A., Luxembourg .....	39517
SIS, Société d'Investissement Sportive S.A., Luxembourg .....	39536	SYBAM S.A., Super Yacht Building and Management, Luxembourg .....	39537
Sicar S.A.H., Luxembourg .....	39527	Vanirent S.A., Luxembourg .....	39512
Sinerive Investments, S.à r.l., Luxembourg .....	39513	Vanirent S.A., Luxembourg .....	39512
Sinerive Investments, S.à r.l., Luxembourg .....	39513	Winpro International S.A., Luxembourg .....	39534
Soclair Commerciale S.A., Luxembourg .....	39533	Yura S.A., Luxembourg .....	39529
Soclair Commerciale S.A., Luxembourg .....	39533		
Sports Finance & Investments, S.à r.l., Luxembourg .....	39531		

**PATINA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 71.927.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04133, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(049016.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

**MAINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 96.929.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05108, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Signature.

(049249.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

**MAINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 96.929.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2004*

Sont nommés Administrateurs, pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Président;

- Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Est nommée Commissaire aux Comptes, pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Luxembourg, le 14 juin 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05115. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049250.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

**CALEAS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.  
R. C. Luxembourg B 82.860.

Le bilan au 31 décembre 2003 et les annexes, enregistrés à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04424, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Signature.

(048734.3/317/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

**COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT DIRECT S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 101.278.

## STATUTES

In the year two thousand four, on the twenty-eighth of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

1.- EF GROUP LTD, a Company formed under English Law having its registered office in London, United Kingdom, at 20-22 Bedford Row, WC 1R 4JS,

here represented by Mr Hubert Janssen, lawyer, residing in Torgny (Belgium), by virtue of a proxy given under private seal.

2.- Mr Vladimir Stolyarenko, Entrepreneur, residing at 29, Novy Arbat St. #52, Moscow,

here represented by Mr Hubert Janssen, lawyer, residing in Torgny (Belgium), by virtue of a proxy given under private seal.

3.- Mr Alexander Bondarenko, Entrepreneur, residing at 44/15 Malaya Bronnaya St. #5, Moscow,

here represented by Mr Hubert Janssen, lawyer, residing in Torgny (Belgium), by virtue of a proxy given under private seal.

The aforesaid proxies, being initialled *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the aforesaid capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a société anonyme which the founders declare to organize among themselves.

**Art. 1.** Between those present this day and all persons who will become owners of the shares mentioned hereafter, a Luxembourg société anonyme is hereby formed under the name:

COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT DIRECT S.A.

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited period. The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required to amend these Articles of Incorporation.

**Art. 3.** The Registered Office of the Company is in Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the Registered Office of the Company, the Registered Office of the Company may be transferred by decision of the Board of Directors to any other locality of the Grand Duchy of Luxembourg and even abroad, and until such time as the situation becomes normalised.

**Art. 4.** The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

**Art. 5.** The subscribed capital is set at EUR 32,000.- (thirty-two thousand Euros), represented by 10,000 (ten thousand) shares with a nominal value of EUR 3.20 (three euros and twenty cents) each, carrying one voting right in the general assembly.

All the shares are in registered or bearer form.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the bounds laid down by the law.

**Art. 6.** The Company is administered by a Board comprising at least three members, which elect a president among themselves. Their mandate may not exceed six years.

**Art. 7.** The Board of Directors possesses the widest powers to manage the business of the Company and to take all actions of disposal and administration which are in line with the object of the Company, and anything which is not a matter for the General Meeting in accordance with the present Articles or governed by law, comes within its competence. In particular it can arbitrate, agree to compromise, grant waivers and grant *replevins* with or without payment.

The Board of Directors is authorized to proceed with the payment of a provision of dividend within the bounds laid down by the law.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management of the Company's business, either to one or more Directors, or, as holders of a general or special proxy, to third persons who do not have to be shareholders of the Company.

All acts binding the Company must be signed jointly by two Directors or by an officer duly authorized by the Board of Directors.

**Art. 8.** Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the Company by one member of the Board of Directors, or by the person delegated to this office.

**Art. 9.** The Company's operations are supervised by one or more auditors. Their mandate may not exceed six years.

**Art. 10.** The Company's business year begins on January 1st and closes on December 31st.

**Art. 11.** The annual General Meeting is held on the last Monday in the month of June at 10.00 a.m. at the Company's Registered Office, or at an other place to be specified in the convening notices. If such day is a legal holiday the General Meeting will be held on the next following business day.

**Art. 12.** Any shareholder will be entitled to vote in person or through a proxy, who need not be a shareholder himself.

**Art. 13.** The General Assembly has the widest powers to take or ratify any action concerning the Company. It decides how the net profit is allocated and distributed.

**Art. 14.** For any points not covered by the present articles, the parties refer to the provisions of the Act of August 10, 1915 and of the modifying Acts.

#### *Transitory Measures*

Exceptionally the first business year will begin today and close on December, 31st 2004.

#### *Subscription - Payment*

The capital has been subscribed as follows:

1.- Vladimir Stolyarenko, two thousand five hundred shares . . . . .	2,500
2.- EF GROUP LTD, five thousand shares . . . . .	5,000
3.- Alexander Bondarenko, two thousand five hundred shares . . . . .	2,500
Total: ten thousand shares . . . . .	10,000

All these shares have been fully paid up in cash and therefore the amount of EUR 32,000.- (thirty-two thousand Euros) is as now at the disposal of the Company COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT DIRECT S.A., proof of which has been duly given to the notary.

#### *Statement*

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in Article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

#### *Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about three thousand Euros.

#### *Extraordinary General Meeting*

The parties appearing, representing the totality of the capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

#### *First resolution*

The number of Directors is set at three and that of the auditors at one.

The following are appointed Directors, each with authority to sign jointly with one other director in the name of the Company:

a) Mr Bruno Beernaerts, licencié en droit, residing in B-6637 Fauvillers, 45, rue du Centre, born in Ixelles (Belgium), on the 4th of November, 1963.

b) Mr David De Marco, Director, residing in Stegen (Luxembourg), born in Curepipe (Mauritius), on the 15th March 1965.

c) Mr Alain Lam, auditor, residing in Mersch (Luxembourg), born in Rose Hill (Mauritius) on the 28th February 1969. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of 2005.

#### *Second resolution*

Is elected as statutory auditor:

the company CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., having its registered office at L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri. Its term of office will expire after the annual meeting of shareholders of 2009.

#### *Third resolution*

The address of the Company is fixed at L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.

The undersigned notary who understands and speaks French, and English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the French and English text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Follows the French Translation:**

L'an deux mille quatre, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société de droit anglais EF GROUP LTD, ayant son siège à Londres, Royaume-Uni, 20-22 Bedford Row, WC 1R 4JS,

ici représentée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique) en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- M. Vladimir Stolyarenko, Entrepreneur, demeurant à 29, Novy Arbat St. #52, Moscow,

ici représenté par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique) en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

3.- M. Alexander Bondarenko, Entrepreneur, demeurant à 44/15 Malaya Bronnaya St. #5, Moscow,

ici représenté par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique) en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer au nom et pour le compte de ses mandants et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée:

COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT DIRECT S.A.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

**Art. 3.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet de procéder à la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à EUR 32.000,- (trente-deux mille Euros), représenté par 10.000 (dix mille) actions de EUR 3,20 (trois euros et vingt cents) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier lundi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 12.** Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.

**Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 14.** Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### *Dispositions transitoires*

Par dérogation le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2004.

#### *Souscription*

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- Vladimir Stolyarenko, deux mille cinq cents actions . . . . .	2.500
2.- EF GROUP LTD, cinq mille actions . . . . .	5.000
3.- Alexander Bondarenko, deux mille cinq cents actions . . . . .	2.500
Total: dix mille actions . . . . .	10.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 32.000,- (trente-deux mille Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la société COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT DIRECT S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ trois mille Euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs, avec signature conjointe à deux:

a) Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit, demeurant à B-6637 Fauvillers, 45, rue du Centre, né à Ixelles (Belgique), le 4 Novembre, 1963.

b) Monsieur David De Marco, administrateur, demeurant à Stegen (Luxembourg), né à Cure Pipe (Maurice), le 15 mars 1965.

c) Monsieur Alain Lam, réviseur d'entreprises, demeurant à Mersch (Luxembourg), né à Rose Hill (Maurice) le 28 février 1969.

La durée de leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2005.

#### *Deuxième résolution*

Est nommée commissaire aux comptes:

la société CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

La durée de son mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de 2009.

#### *Troisième résolution*

L'adresse de la société est fixée à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, vol. 143S, fol. 81, case 3. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2004.

J. Elvinger.

(049486.3/211/239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

---

### **MULTI EUROPLACEMENT, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 24.007.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03995, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MULTI EUROPLACEMENT

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(048144.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

---

### **MULTI EUROPLACEMENT, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 24.007.

#### *Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 29 décembre 2003*

En date du 29 décembre 2003, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- De reporter les résultats de l'exercice clos le 30 septembre 2003.
- De renouveler le mandat de réviseur d'Entreprises de DELOITTE & TOUCHE pour une période d'un an venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2004.
- De prendre acte de la démission de Monsieur Gillet en date du 8 septembre 2003 et de GMF VIE en date du 7 janvier 2003.

- De ratifier la cooptation en date du 4 décembre 2003 d'ALTERAM en remplacement de GMF VIE.

- De renouveler les mandats d'administrateurs de:

Monsieur Loris Di Vora,

CAISSE FEDERALE DE CREDIT MUTUEL DU NORD, représentée par M. Guy Courbot,

ALTERAM représentée par Monsieur Gilles Rouchie,

MULTIFONDS S.A., représentée par Monsieur Xavier Lepine,

C.M.N. HOLDING, représentée par Monsieur Michel Godart,

C.M.N. EUROPE, représentée par Monsieur André Coormier,

CREDIT PROFESSIONNEL S.A. (BKCP), représentée par Monsieur Eric Charpentier,

pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en 2004.

Luxembourg, le 26 mai 2004.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MULTI EUROPLACEMENT

BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03873. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048120.3/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2004.

---

**AUSTRALIA PROPERTIES S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).**

R. C. Luxembourg B 28.428.

—  
LIQUIDATION JUDICIAIRE*Extrait*

Par jugement n° 191/04 du 25 mars 2004, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a prononcé la clôture, pour insuffisance d'actif, des opérations de liquidation de la société anonyme holding AUSTRALIA PROPERTIES S.A. (anc. AUBIN AUSTRALIA PROPERTIES S.A., anc. AUBIN AUSTRALIA HOLDINGS S.A.), avec siège social à L-2514 Luxembourg, 3, rue Jean-Pierre Sauvage, de fait inconnue à cette adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Steichen

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05089. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048558.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**VANIRENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 38.411.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04493, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

Signature.

(048798.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**VANIRENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 38.411.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires  
tenue extraordinairement en date du 19 mars 2004 à 10.00 heures*

Décisions:

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturant au 31 décembre 2002.

- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2002.

L'exercice clôture avec une perte de EUR 18.509,25.

- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:

- Report de la perte sur exercices suivants: . . . . . 18.509,25 EUR

- conformément à l'art. 100 de la loi du 10 août 1915, l'assemblée générale ordinaire décide à l'unanimité de ne pas dissoudre la société et de continuer l'activité de celle-ci nonobstant les pertes cumulées importantes qu'elle a subies au 31 décembre 2002.

- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 2002.

- d'accepter la démission de M. Jean-Marc Faber de sa fonction de commissaire aux comptes de la société.

- de lui donner décharge de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

- de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire M. Frédéric Delflorenne, comptable, demeurant professionnellement au, 73, Côte d'Eich à L-1450 Luxembourg, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11.30 heures.

Pour extrait conforme

Pour publication

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04489. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048799.3/751/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---



**COGEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 28.342.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03884, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2004.

Signature.

(048638.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**COGEST S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 28.342.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2004*

Sont renommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg, Président.

- Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 juin 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03886. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048636.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**SINERIVE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 74.117.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04508, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

Signature.

(048793.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**SINERIVE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 125.000,- EUR.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 74.117.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale des Associés tenue en date du 1<sup>er</sup> juin 2004*

- Le rapport du gérant unique a été approuvé.

- Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été approuvés.

- Décharge pleine et entière a été donnée au gérant unique pour l'exercice de son mandat au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04507. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048794.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**RENCAS INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 100.991.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenue en date du 11 juin 2004*

Le Conseil d'Administration a décidé à l'unanimité, en conformité avec la décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 25 mai 2004, de nommer Monsieur Hervé Landré, directeur administratif et financier, demeurant Les Mignots, F-26260 Clerieux aux fonctions d'administrateur-délégué de la société.

Monsieur Hervé Landré assurera la gestion journalière des affaires de la société et aura pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

Fait en double exemplaire.

Extrait certifié conforme

Signature

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05273. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048685.3/850/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**DaimlerChrysler LUXEMBOURG FINANZHOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Gesellschaftssitz: L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.  
R. C. Luxembourg B 9.221.

Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 2003, eingetragen in Luxemburg, am 11. Juni 2004, zeichen LSO-AR03431, wurden beim Handelsregister von Luxemburg hinterlegt am 18. Juni 2004.

Für gleichlautende Bekanntmachung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. Juni 2004.

Pour DaimlerChrysler LUXEMBOURG FINANZHOLDING S.A., Société Anonyme Holding

E. Bruin

Fondé de Pouvoirs

(048686.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**RUTHENIA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 81.551.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04505, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

Signature.

(048795.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**RUTHENIA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 71.625,- EUR.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 81.551.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale des Associés tenue en date du 1<sup>er</sup> juin 2004*

- Le rapport du gérant unique a été approuvé.
- Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été approuvés.
- Décharge pleine et entière a été donnée au gérant unique pour l'exercice de son mandat au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04502. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048796.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**DaimlerChrysler LUXEMBOURG CAPITAL S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

H. R. Luxembourg B 7.199.

—  
Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung zum 31. Dezember 2003, eingetragen in Luxembourg, am 11. Juni 2004, zeichen LSO-AR03433, wurden beim Handelsregister von Luxembourg hinterlegt am 18. Juni 2004.

Für gleichlautende Bekanntmachung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 17. Juni 2004.

*Pour DaimlerChrysler LUXEMBOURG CAPITAL S.A., Aktiengesellschaft*

E. Bruin

*Fondé de Pouvoirs*

(048690.3/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2004.

---

**MAITLAND TRUST SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 77.380.

—  
Le bilan au 30 avril 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04012, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048982.3/631/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**MAITLAND TRUST SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 77.380.

—  
Le bilan au 30 avril 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04010, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048984.3/631/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**MAITLAND TRUST SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 77.380.

—  
Le bilan au 30 avril 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04006, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(048986.3/631/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**MAITLAND TRUST SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 77.380.

—  
Par décision de l'assemblée générale annuelle des associés en date du 24 mai 2004:  
- les comptes annuels aux 30 avril 2001, 30 avril 2002 et 30 avril 2003 et l'affectation des résultats sont approuvés à l'unanimité;

- décharge est accordée aux gérants pour l'exécution de leur mandat aux 30 avril 2001, 30 avril 2002 et 30 avril 2003.

Luxembourg, le 24 mai 2004.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04000. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048992.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**ROX INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 60.096.

Le bilan au 18 juillet 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04290, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROX INVEST S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(049265.3/045/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**ROX INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.  
R. C. Luxembourg B 60.096.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 18 décembre 2003  
à 10.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée ratifie la nomination par le Conseil d'Administration en date du 10 octobre 2003 de Madame Nicole Pollefort en qualité d'administrateur, qui terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROX INVEST S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04291. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049266.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**SUFIKUPAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 28.660.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03700, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004.

Signature.

(048844.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**SUFIKUPAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 28.660.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03704, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004.

Signature.

(048846.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**SUFIKUPAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 28.660.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03707, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004.

Signature.

(048849.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**SUND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 96.920.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05117, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Signature.

(049251.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**SUND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 96.920.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2004*

Sont nommés Administrateurs, pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Président;

- Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Est nommée Commissaire aux Comptes, pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05119. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049252.3/534/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**NATURKOST KEIMLING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 67.561.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04433, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour la société NATURKOST KEIMLING, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(049076.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**NATURKOST KEIMLING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 67.561.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04434, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour la société NATURKOST KEIMLING, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(049074.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**SELVA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 52.328.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05142, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Signature.

(049245.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**SELVA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 52.328.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 19 mai 2004*

Sont nommés Administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

Signataires catégorie A:

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, Luxembourg;

Signataire catégorie B:

- Monsieur Romano Marniga, directeur de société, demeurant à Via A. de Gasperi 20, I-25065 Lumezzane (Brescia), Italie, Président.

Est nommée Commissaire aux Comptes, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2004.

- AUDIEX S.A., 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05145. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049243.3/534/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**GOTLAND MARINE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.  
R. C. Luxembourg B 54.100.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04486, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2004.

Signature.

(048803.3/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**PAN ASIA SPECIAL OPPORTUNITIES FUND II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 72.828.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04599, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

*Pour PAN ASIA SPECIAL OPPORTUNITIES FUND II SICAV*

*Société d'Investissement à Capital Variable*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signatures

(048823.3/1126/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**ALIMENTATION LUSITANEA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 19, rue de l'Eglise.

R. C. Luxembourg B 101.274.

**STATUTS**

L'an deux mille quatre, le dix-sept juin.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, soussigné.

A comparu:

Madame Aldina Maria Ferreira Da Cruz, commerçante, née à Se Nova/Cantanhede/Coimbra (P) le 03 juin 1967 (n° d'identité 19670603280), demeurant à L-6792 Grevenmacher, 43, rue des Tisserands.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité qu'elle va constituer par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme**

Il est formé par la comparante une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts. Elle comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales; elle peut, à toute époque, comporter plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou de transmission totale ou partielle desdites parts ou de création de parts nouvelles, puis redevenir société unipersonnelle par la réunion de toutes les parts en une seule main.

**Art. 2. Objet**

La société a pour objet l'exploitation d'un magasin de détail dans la branche alimentaire, le commerce d'articles d'épicerie et accessoires, de tabac, de cigarettes, d'articles pour fumeurs, de boissons alcooliques et non alcooliques, et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation ou autrement, dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer au Luxembourg ou à l'étranger et dont l'objet serait analogue ou connexe au sien.

**Art. 3. Dénomination**

La société prend la dénomination de ALIMENTATION LUSITANEA, S.à r.l.

**Art. 4. Durée**

La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5. Siège social**

Le siège social est établi à Grevenmacher.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Luxembourg par simple décision de l'associé ou des associés, selon le cas.

Des succursales ou agences pourront être établies partout, au Luxembourg ou à l'étranger, où la gérance le jugera utile.

**Art. 6. Capital social**

Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq Euros (25,- EUR) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées, attribuées en totalité à l'associée unique, en rémunération de son apport.

La somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,-) se trouve partant dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

**Art. 7. Modification du capital social**

Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou accord unanime des associés, suivant le cas.

**Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales**

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés; en cas de pluralité d'associés toute part sociale donne droit à une voix dans tous les votes et délibérations.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des valeurs sociales; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales**

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Au cas où une part est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

**Art. 10. Cession et transmission des parts****1. Cessions et transmissions en cas d'associé unique.**

Les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

**2. Cessions et transmissions en cas de pluralité d'associés.**

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des descendants soit au conjoint survivant.

Dans les cas où la cession ou transmission de parts est soumise à l'agrément des associés restants ces derniers ont un droit de préférence pour le rachat des parts à céder, en proportion du nombre de parts qu'ils possèdent au moment de la cession. En cas de l'exercice de leur droit de préférence par les associés restants et en cas de désaccord sur le prix de rachat, le prix de rachat des parts sociales se calcule sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

**Art. 11. Décès, incapacité, faillite ou déconfiture de l'associé ou de l'un des associés**

Le décès, l'incapacité, la mise en tutelle ou en curatelle, la faillite, la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 12. Gérance**

La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la société. Le ou les gérants représentent, de même, la société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée, soit dans les statuts, soit par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Dans ce dernier cas l'associé unique ou l'assemblée générale, lors de la nomination du ou des gérants, fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, en cas de pluralité de gérants, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale pourra décider la révocation du gérant sans qu'il soit besoin d'une décision judiciaire à cet effet. La révocation pourra être décidée, non seulement pour des causes légitimes, mais encore pour toutes raisons, quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine de l'associé unique ou des associés. Le gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération du gérant.

**Art. 13.** Le décès du gérant, associé ou non, sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause du gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 14.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société. Simple mandataire il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 15. Décisions de l'associé ou des associés**

1. Lorsque la société ne compte qu'un associé, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, à moins que la loi ou les présents statuts n'en disposent autrement.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède.

**Art. 16. Année sociale**

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2004.

**Art. 17. Inventaire - Bilan**

Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire et établit les comptes annuels conformément à la loi. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et des comptes annuels.

**Art. 18. Répartition des bénéfices**

L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, résultant des comptes annuels constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social, mais reprend du moment que ce dixième est entamé.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés.



**Art. 19. Dissolution - Liquidation**

Lors de la dissolution de la société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite pour un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20. Disposition générale**

Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts l'associé unique ou les associés, selon le cas, se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

*Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 ont été remplies.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à mille six cents Euros (1.600,- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant, l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1. L'associé unique Madame Aldina Maria Ferreira Da Cruz se désigne elle-même comme gérante unique de la société à responsabilité limitée ALIMENTATION LUSITANEA, S.à r.l. pour une durée illimitée.

Elle engage valablement la société sans limitation de sommes.

2. L'adresse du siège social de la société est fixée à L-6720 Grevenmacher, 19, rue de l'Eglise.

Avant la clôture du présent acte le notaire instrumentaire soussigné a attiré l'attention de la constituante sur la nécessité d'obtenir une autorisation administrative pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Dont acte, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue de la comparante, celle-ci connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. M. Ferreira Da Cruz, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 juin 2004, vol. 528, fol. 8, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 21 juin 2004.

J. Gloden.

(049634.3/213/153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

**REISSWOLF S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-8069 Bertrange, 13, rue de l'Industrie.

H. R. Luxemburg B 34.878.

*Sitzungsprotokoll der am 17. Mai 2004 um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz abgehaltenen jährlichen Hauptversammlung*

Sitzungsvorsitzender: . . . . Horst Schmidt

Sekretär: . . . . . Rolf Eichholz

Stimmzähler: . . . . . Harald Schiffler

Anwesendes oder vertretenes Kapital: 100 %.

In Einstimmigkeit aller Aktionäre wurden folgende Beschlüsse gefaßt:

1. Der Bericht des Verwaltungsrates sowie der Bericht des Kommissars betreffend des Geschäftsjahres 2003 wurden genehmigt.

2. Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 2003 wurden angenommen.

3. Der Gewinn zum 31. Dezember 2003 in Höhe von EUR 60.359,02 wurde vorgetragen.

4. Der Verwaltungsrat wurde für die Ausübung Ihrer Tätigkeit bezüglich des Geschäftsjahres 2003 entlastet.

5. Der Kommissar wurde für die Ausübung Ihrer Tätigkeit bezüglich des Geschäftsjahres 2003 entlastet. Da die REISSWOLF S.A. beabsichtigt sich gemäß Art. 29-1 des geänderten Gesetzes betreffend den Finanzsektor sich als Dienstleister für den Finanzsektor (PSF) anerkennen zu lassen, ist als Kommissar eine externe Revisionsfirma vorgeschrieben. Aus diesem Grund entbinden wir die Firma ELIOLUX S.A. ab sofort von der Tätigkeit als Rechnungskommissar.

Bertrange, den 17. Mai 2004.

*Der Verwaltungsrat*

R. Eichholz

*Vorsitzender des Verwaltungsrates*

*Unterschrift / Unterschrift / Unterschrift*

*Sitzungsvorsitzender / Sekretär / Stimmzahler*

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03563. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048959.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

**ATLAS CAPITAL GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 78.314.

In the year two thousand four, on the twenty-sixth of May.  
Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

Mr Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, with professional address in Luxembourg, acting in the name and on behalf of the board of directors of ATLAS CAPITAL GROUP HOLDING S.A., a société anonyme, with its registered office in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, by virtue of a decision taken by the board of directors of the said company with effect as at May 25, 2004, which decision, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing requested the notary to enact the following statements.

1) The société anonyme ATLAS CAPITAL GROUP HOLDING S.A., with its registered office in Luxembourg, was incorporated in form of a «société à responsabilité limitée» by deed of Maître Edmond Schroeder, then notary residing in Mersch, on October 13, 2000, published in the Mémorial C number 264 of April 12, 2001. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on April 23, 2004, not yet published,

and has now a subscribed and fully paid in capital of seventeen million one hundred thousand US dollars (17,100,000.- USD) represented by two million three hundred and twelve thousand fifty-six (2,312,056) Common Shares without nominal value and by thirty-five thousand six hundred and two (35,602) Common Redeemable Shares without nominal value.

2) The Article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation of the company foresees an authorized capital as follows:

«The authorised share capital of the Company is set at thirty million seven hundred and sixty-seven thousand one hundred US dollars (30,767,100.- USD) to be represented by up to eleven million seven hundred and thirty-two thousand four hundred and ninety-nine (11,732,499) authorised Common Shares and up to one hundred thousand (100,000) authorised Common Redeemable Shares and up to one hundred thousand (100,000) Class B shares, one hundred thousand (100,000) authorised Class C shares and (100,000) authorised Class D shares (Common Shares, Common Redeemable Shares, Class B shares, Class C shares and Class D shares to be collectively referred to as the «Shares» and the holders of such Shares are collectively referred to as the «Shareholders».)»

3) Pursuant to paragraphs 5 to 7 of article 5 of the articles of incorporation and with respect to the authorization granted to it on December 31, 2002, the board of directors resolved to increase the corporate capital of the company by an amount of five million seven hundred and forty thousand five hundred and eighty-five US dollars and twenty cents (5,740,585.20 USD) in order to raise it from its present amount of seventeen million one hundred thousand US dollars (17,100,000.- USD) to twenty-two million eight hundred and forty thousand five hundred and eighty-five US dollars and twenty cents (22,840,585.20 USD) by the issuance of ninety-two thousand nine hundred and eighty (92,980) new Common Shares with no par value, having the same rights and privileges as the presently existing shares, without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

Thereupon, Mr Pierre Lentz, prenamed, declares that the board of directors has received the subscription of ninety-two thousand nine hundred and eighty (92,980) new Common shares.

Each of the ninety-two thousand nine hundred and eighty (92,980) new Common shares has been paid in by transforming into share capital part of the issue premium of an amount of USD 4,137,067.08 and part of the profit brought forward from the year 2003 of an amount of USD 1,603,518.12.

Proof of the existence of the issue premium and the profit from the year 2003 have been given to the undersigned notary by a balance sheet dated on April 30, 2004.

The said balance sheet, signed ne varietur by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

4) As a consequence of the increase of the corporate capital, article 5, paragraph 2 of the articles of incorporation will be amended and read as follows:

«**Art. 5. Paragraph 2.** The issued share capital of the Company is set at twenty-two million eight hundred and forty thousand five hundred and eighty-five US dollars and twenty cents (22,840,585.20 USD) represented by two million four hundred and five thousand thirty-six (2,405,036) Common Shares without nominal value and by thirty-five thousand six hundred and two (35,602) Common Redeemable Shares without nominal value.»

#### Costs

For the purposes of the registration, the sum of five million seven hundred and forty thousand five hundred and eighty-five US dollars and twenty cents (5,740,585.20 USD) is evaluated at four million seven hundred and thirty-two thousand nine hundred and forty-one Euros fifty cent (4.732.941,50 EUR).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the company as a result of the presently stated, increase of capital are estimated at approximately three thousand Euros (3.000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant au nom et pour compte du conseil d'administration de la société anonyme ATLAS CAPITAL GROUP HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du conseil d'administration de ladite société le 25 mai 2004, laquelle décision restera annexée aux présentes après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) La société anonyme ATLAS CAPITAL GROUP HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, a été constituée sous forme de société à responsabilité limitée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 23 octobre 2000, publié au Mémorial C numéro 264 du 12 avril 2001. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 avril 2004, non encore publié, et a actuellement un capital souscrit et entièrement libéré de dix-sept millions cent mille Dollars US (17.100.000,- USD) représenté par deux millions trois cent douze mille cinquante-six (2.312.056) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale et par trente-cinq mille six cent deux (35.602) actions ordinaires rachetables sans valeur nominale.

2) L'article cinq alinéa 1<sup>er</sup> des statuts prévoit un capital autorisé dans les termes suivants:

«Le capital autorisé de la Société est fixé à trente millions sept cent soixante-sept mille cent dollars US (30.767.100 USD) représenté par un maximum de onze millions sept cent trente-deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (11.732.499) actions ordinaires, jusqu'à cent mille (100.000) actions ordinaires rachetables et jusqu'à cent mille (100.000) actions de catégorie B, cent mille (100.000) actions de catégorie C et cent mille (100.000) actions de catégorie D (les actions ordinaires, actions ordinaires rachetables, actions de catégorie B, actions de catégorie C et actions de catégorie D seront collectivement dénommées «actions», tandis que les détenteurs de telles actions seront collectivement dénommés «actionnaires»).»

3) Conformément aux dispositions des alinéas 5 à 7 de l'article 5 des statuts et suite à l'autorisation accordée le 31 décembre 2002, le conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de cinq millions sept cent quarante mille cinq cent quatre-vingt-cinq dollars US et vingt cents (5.740.585,20 USD) pour le porter de son montant actuel de dix-sept millions cent mille dollars US (17.100.000,- USD) à vingt-deux millions huit cent quarante mille cinq cent quatre-vingt-cinq dollars US et vingt cents (22.840.585,20 USD) par l'émission de quatre-vingt-douze mille neuf cent quatre-vingt (92.980) actions ordinaires nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, sans réserver aux actionnaires actuels un droit préférentiel de souscription sur les actions à émettre.

Monsieur Pierre Lentz, prénommé, déclare que le conseil d'administration a reçu la souscription des quatre-vingt-douze mille neuf cent quatre-vingt (92.980) actions ordinaires nouvelles.

Chacune des quatre-vingt-douze mille neuf cent quatre-vingt (92.980) actions ordinaires nouvelles a été entièrement libérée par incorporation au capital social d'une partie de la prime d'émission à concurrence d'un montant de USD 4.137.067,08 et d'une partie des bénéfices de l'année 2003 à concurrence d'un montant de USD 1.603.518,12.

L'existence de la prime d'émission et des bénéfices de l'année 2003 a été justifiée au notaire instrumentant par un bilan daté au 30 avril 2004.

Ledit bilan restera, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

4) A la suite de cette augmentation de capital, le deuxième alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Alinéa 2.** Le capital social est fixé à vingt-deux millions huit cent quarante mille cinq cent quatre-vingt-cinq dollars US et vingt cents (22.840.585,20 USD) représenté par deux millions quatre cent cinq mille trente-six (2.405.036) actions ordinaires sans désignation de valeur nominale et par trente-cinq mille six cent deux (35.602) actions ordinaires rachetables sans valeur nominale.»

*Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de cinq millions sept cent quarante mille cinq cent quatre-vingt-cinq dollars US et vingt cents (5.740.585,20 USD) est évalué à quatre mille sept cent trente-deux mille neuf cent quarante et un euros cinquante cents (4.732.941,50 EUR).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ trois mille euros (3.000,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Lentz, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 2 juin 2004, vol. 427, fol. 83, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Releveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 juin 2004.

H. Hellinckx.

(049113.3/242/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**ATLAS CAPITAL GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 78.314.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 11 juin 2004.

H. Hellinckx.

(049114.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**STARBOARD INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 101.297.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-sept mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société TAMARINO LIMITED, ayant son siège social Suite 345, 3rd floor, Barkly Wharf Le Caudan Waterfront, Port Louis, Ile Maurice,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg

en vertu d'une procuration donnée à Port-Louis, le 13 mai 2004,

2) La société ST AYMAR S.A., ayant son siège social à Avenida Samuel Lewis y Calle 56, Edificio Tila, Oficina 3, Panama - République de Panama, immatriculée au Registre public de Panama sous n° 378 637,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée au Panama, le 24 mai 2004.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par les parties comparaisant et par le notaire soussigné seront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de STARBOARD INVESTMENT S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à cent mille euros (EUR 100.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 27 mai 2004 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui con-

cerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;
- de déterminer les conditions de souscription et de libération;
- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;
- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues

en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Les opérations suivantes sont du ressort exclusif de l'assemblée générale des actionnaires:

- la vente de parts ou actions détenues dans des sociétés tierces;
- l'émission d'un emprunt obligataire;
- la souscription d'un emprunt obligataire;
- l'octroi de tout gage et plus généralement de toute garantie;

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 18 mai à 11:30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

*Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2004.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2005.

*Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société TAMARINO LTD, préqualifiée, trois mille nonante-neuf actions	3.099
2) La société ST AYMAR S.A., préqualifiée, une action	1
Total: trois mille cent actions	3.100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille six cents euros.

*Assemblée constitutive*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, né le 02/12/1943 à Esch-sur-Alzette - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - b) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 04/10/1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
  - c) Madame Andrea Dany, employée privée, née le 14/08/1973 à Trèves - Allemagne et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L- 1449 Luxembourg;
  - d) Madame Nicole Thommes, employée privée, née le 28/10/1961 à Arlon - Belgique et domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L- 1449 Luxembourg;
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:
 

La société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.
- 5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004, vol. 21CS, fol. 30, case 12. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2004.

J. Elvinger.

(049785.3/211/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

**ROCKHOUSE SOCIETE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 53.377.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04121, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Signature.

(048854.3/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

**EDILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 27.805.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AR05228, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 mai 2004.

VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(049116.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**EDILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 27.805.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2004, réf. LSO-AR05229, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 mai 2004.

VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(049120.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**GMI - CONSEILS EN VALEURS MOBILIERES INTERNATIONALES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 34.274.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04146, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2004.

ING LUXEMBOURG

M.-J. Vanderstraeten

*Chef de Service Principal*

*Secrétariat Général*

(048805.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**SICAR S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 18.145.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 juin 2004*

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Président,

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Edmond Ries, administrateur démissionnaire.

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04605. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049027.3/534/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**PAN ASIA SPECIAL OPPORTUNITIES FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 59.821.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04591, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2004.

Pour PAN ASIA SPECIAL OPPORTUNITIES FUND SICAV  
Société d'Investissement à Capital Variable  
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG  
Société Anonyme  
Signatures

(048825.3/1126/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**ALBENGA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 62.645.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04123, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Signature.

(048855.3/788/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**ALBENGA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 62.645.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juin 2004*

La continuation des activités de la société est décidée malgré les pertes cumulées dépassant le capital social pour les comptes annuels au 31 décembre 2003.

Pour extrait sincère et conforme  
ALBENGA LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04125. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048856.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**NORDEA RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 31.679.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 12 mai 2004*

L'Assemblée Générale du 12 mai 2004 renomme au poste d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2004:

- Monsieur Arne Liljedahl,
- Monsieur Erik Palmén,
- Monsieur Tony Nordblad,
- Monsieur Carl-Johan Granvik.

L'Assemblée Générale annuelle du 12 mai 2004 renomme également KPMG AUDIT LUXEMBOURG, comme Réviseur d'Entreprise. Son mandat prendra fin immédiatement après l'assemblée générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2004.

Pour la société NORDEA RE  
SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR03969. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049053.3/682/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---



**GUINEU INVERSIO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 8, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 38.932.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AR02103, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2004.

GUINEU INVERSIO S.A., Société Anonyme

S. Pasti

Administrateur

(048827.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

**GUINEU INVERSIO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 8, boulevard Emmanuel Servais.  
R. C. Luxembourg B 38.932.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 avril 2004*

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'entreprises, l'Assemblée Générale Ordinaire prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2003 tels qu'ils lui sont présentés par le Conseil d'Administration.

- L'Assemblée Générale Ordinaire approuve et décide d'accepter la proposition d'affectation du bénéfice de EUR 105.521,05 comme suit:

- Réserve légale . . . . .	5.290,00 EUR
- Report à nouveau . . . . .	100.231,05 EUR

- Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale Ordinaire donne décharge pleine et entière pour l'exécution des mandats au cours de l'exercice sous revue aux Administrateurs: Messieurs Ricardo Portabella Peralta, Jean-Pierre de Cuyper et Madame Sandra Pasti et au réviseur d'entreprises: KPMG LUXEMBOURG

- L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat du réviseur d'entreprises, KPMG LUXEMBOURG, pour la révision des comptes annuels se clôturant au 31 décembre 2004. Le mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2005.

Luxembourg, le 11 mai 2004.

GUINEU INVERSIO S.A., Société Anonyme

S. Pasti

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2004, réf. LSO-AQ02105. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048831.3/000/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

**YURA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.  
R. C. Luxembourg B 49.617.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 10 mai 2004 à 11.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Les démissions de Monsieur Luc Argand, EUROLEX MANAGEMENT S.A. et Monsieur Carlo Acutis en tant qu'Administrateurs délégués de la société tout en conservant leurs places d'Administrateurs, sont approuvées.

- La composition du Conseil d'Administration de la société est approuvée comme suit:

. Monsieur Carlo Acutis, Administrateur

. EUROLEX MANAGEMENT S.A., Administrateur

. Monsieur Luc Argand, Administrateur

- Les pouvoirs de signature du Conseil d'Administration sont confirmés selon l'article 13 des statuts: La société est engagée soit par la signature individuelle de l'Administrateur-délégué, soit par les signatures conjointes de deux Administrateurs.

- Pouvoir de représentation est accordé à EUROLEX MANAGEMENT S.A. pour effectuer des transactions bancaires par sa seule signature sur le compte détenu par la société auprès du CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG, avec siège social au 39, allée Scheffer, L-1011 Luxembourg, selon la limitation suivante:

. Montant maximal de EUR 50.000,-;

- Les pouvoirs de signature sur le compte sont confirmés suivant la «Carte de Signatures» qui est annexée et fait partie du procès-verbal de la réunion.

Luxembourg, le 15 juin 2004.  
YURA S.A.  
EUROLEX MANAGEMENT S.A.  
*Administrateur*  
A. Noullet  
*Administrateur-Délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05323. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(048973.3/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**MARCO SOPARFI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.  
R. C. Luxembourg B 82.697.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02578, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2004.

*Signature.*

(048864.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**IMMIL INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 68.906.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05136, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

(048905.3/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**IMMIL INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 68.906.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05137, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

(048904.3/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**IMMIL INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 68.906.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05138, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

(048902.3/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**BAROTEK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 92.201.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02584, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2004.

Signature.

(048869.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**BAROTEK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 92.201.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2004*

1. Le rapport de gestion de la gérance est approuvé.
2. L'Assemblée approuve les bilan et compte de pertes et profits de l'exercice clos au 31 décembre 2003 faisant apparaître une perte de EUR 64.166,-.
3. L'Assemblée décide de reporter la perte de l'exercice écoulé au prochain exercice.
4. L'Assemblée donne décharge au gérant unique pour l'exercice de son mandat au 31 décembre 2003.
5. L'Assemblée constate la perte de plus de la moitié du capital social de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide à l'unanimité de ne pas dissoudre la Société.

Luxembourg, le 17 mai 2004.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2004, réf. LSO-AR02583. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(048868.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**SPORTS FINANCE & INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 78.617.

Le bilan et les comptes de profits et de pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04234, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2004.

*Pour SPORTS FINANCE & INVESTMENTS, S.à r.l.*

H. De Graaf

*Gérant*

(049236.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**SPORTS FINANCE & INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 78.617.

Le bilan et les comptes de profits et de pertes au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04229, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2004.

*Pour SPORTS FINANCE & INVESTMENTS, S.à r.l.*

H. De Graaf

*Gérant*

(049238.3/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**GLORIA VERLAG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 231, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 57.462.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2004, réf. LSO-AR05706, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 21 juin 2004.

H. Rau-Scholtus  
Gérante

(048889.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**MONSERRAT INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 81.958.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire statutaire  
tenue à Luxembourg en date du 14 juin 2004 à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires BRY-CE INVEST S.A. et KEVIN MANAGEMENT S.A., de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés CRITERIA, S.à r.l., et PROCEDIA, S.à r.l., avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ont été nommées comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Luxembourg, le 14 juin 2004.  
Pour MONSERRAT INVESTMENTS S.A.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04382. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048903.3/768/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**EUROTRADE SECURITIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.  
R. C. Luxembourg B 68.563.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2004, réf. LSO-AR05763, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 21 juin 2004.

Signature.

(048933.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**DUNE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 113, Val Sainte-Croix.  
R. C. Luxembourg B 83.165.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05182, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un mandataire

(048948.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**DANILUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 87.794.

Le bilan du 1<sup>er</sup> janvier 2003 au 1<sup>er</sup> juillet 2003, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2004, réf. LSO-AR01920, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 6 mai 2004.

Signature.

(048998.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**SOCLAIR COMMERCIALE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1852 Luxembourg, 7, rue Kalchesbrück.  
R. C. Luxembourg B 17.637.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire  
tenue au siège social en date du 5 juin 2002*

Les comptes clôturés au 31 décembre 2001 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats.

Le mandat de Roger Kayser, administrateur, a été renouvelé pour une période de 6 années jusqu'au 4 juin 2007 et le mandat de Edouard Kayser, commissaire aux comptes, est reconduit pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2002.

Pour réquisition et publication.

Pour extrait sincère et conforme

SOCLAIR COMMERCIALE S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05224. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(048906.3/717/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**SOCLAIR COMMERCIALE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1852 Luxembourg, 7, rue Kalchesbrück.  
R. C. Luxembourg B 17.637.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire  
tenue au siège social en date du 4 juin 2003*

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats.

Le mandat de Louise Kayser-Ducros, administrateur, a été reconduit pour une période de six années jusqu'au 2 juin 2008 et le mandat de Edouard Kayser, commissaire aux comptes, est reconduit pour une période d'une année jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2003.

Pour réquisition et publication.

Pour extrait sincère et conforme

SOCLAIR COMMERCIALE S.A.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05226. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(048909.3/717/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**ORIFLAME COSMETICS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 8.835.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2004.

*G. Lecuit.*

(049036.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**BERLIOZ INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 68.608.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04275, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(048949.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**FINANCIERE CAVOK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 74.849.

—  
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire  
tenue à Luxembourg en date du 10 juin 2004 à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires BRYCE INVEST S.A. et KEVIN MANAGEMENT S.A., de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés CRITERIA, S.à r.l., et PROCEDIA, S.à r.l., avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ont été nommées comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

Pour FINANCIERE CAVOK S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04374. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048935.3/768/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**LUXOCOM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 32.495.

—  
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire  
tenue à Luxembourg en date du 7 juin 2004 à 12.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires BRYCE INVEST S.A. et KEVIN MANAGEMENT S.A., de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés CRITERIA, S.à r.l., et PROCEDIA, S.à r.l., avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ont été nommées comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Luxembourg, le 7 juin 2004.

Pour LUXOCOM HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2004, réf. LSO-AR04372. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048938.3/768/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**REISSWOLF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 13, rue de l'Industrie.  
R. C. Luxembourg B 34.878.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2004, réf. LSO-AR03569, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2004.

Signature

Mandataire

(048962.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**WINPRO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 93.053.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04267, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(048967.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**PEACE OF CAKE, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 87.636.

—  
*Extrait des résolutions des gérants du 28 avril 2004*

Siège social

Le siège social est transféré au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05037. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049003.3/534/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**PEACE OF CAKE, GmbH, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,-.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 87.636.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 28 avril 2004*

Gérants

Signature de catégorie A:

- Madame Eva Charlotta Olsson, manager, demeurant à Eklandagatan 41-43, 412 61 Göteborg, Sweden.

Signature de catégorie B:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05035. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049005.3/534/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**CAFETTI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 63.816.

—  
Les comptes annuels établis au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04410, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Pour la société CAFETTI S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(049115.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**CAFETTI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 63.816.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2002*

*1<sup>ère</sup> résolution*

Les actionnaires approuvent à l'unanimité les comptes annuels de l'exercice 2001.

*2<sup>ème</sup> résolution*

L'assemblée décide de manière unanime de reporter la perte de l'exercice 2001 à l'exercice courant.

*3<sup>ème</sup> résolution*

Décharge est donnée unanimement au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2001.

*4<sup>ème</sup> résolution*

Conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide à l'unanimité de continuer la société.

Pour extrait conforme

Signature

*Le président de l'assemblée générale ordinaire*

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04412. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(049119.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**CAFETTI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 63.816.

—  
Les comptes annuels établis au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04415, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

*Pour la société CAFETTI S.A.*

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(049110.3/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**CAFETTI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 63.816.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 9 mai 2003*

*1<sup>ère</sup> résolution*

Les actionnaires approuvent à l'unanimité les comptes annuels de l'exercice 2002.

*2<sup>ème</sup> résolution*

L'assemblée décide de manière unanime de reporter la perte de l'exercice 2002 à l'exercice courant.

*3<sup>ème</sup> résolution*

Décharge est donnée unanimement au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2002.

*4<sup>ème</sup> résolution*

Conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'assemblée décide à l'unanimité de continuer la société.

Pour extrait conforme

Signature

*Le président de l'assemblée générale ordinaire*

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2004, réf. LSO-AP04416. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(049112.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**SIS, SOCIETE D'INVESTISSEMENT SPORTIVE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 84.925.

—  
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04263, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(049004.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---



**DEVON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 96.928.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05100, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2004.

Signature.

(049247.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**DEVON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.  
R. C. Luxembourg B 96.928.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 2004*

Sont nommés Administrateurs, pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Président;

- Monsieur Armand Haas, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Est nommée Commissaire aux Comptes, pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Luxembourg, le 14 juin 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05102. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049248.3/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**DRM LUX, DIOT RISK MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 49.162.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2004, réf. LSO-AQ04221, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société DIOT RISK MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.*

*AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.*

Signature

(049043.3/682/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**SYBAM S.A., SUPER YACHT BUILDING AND MANAGEMENT, Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.  
R. C. Luxembourg B 98.493.

*Résolution prise lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 mai 2004*

L'Assemblée Générale a décidé à l'unanimité de révoquer Monsieur Gilbert Osmont, Directeur, demeurant à F-50100 Cherbourg, 35, rue Ludé, de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

SYBAM S.A.

P. Tholl

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2004, réf. LSO-AR05855. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(049176.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**ITO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 46.792.

*Décision de l'assemblée générale des actionnaires du 8 juin 2004*

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires en date du 8 juin 2004, le mandat de commissaire aux comptes de la Société DELOITTE S.A., 3, route d'Arlon à Strassen, actuellement en vigueur, a été révoqué.

La société HRT REVISION, S.à r.l., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg a été nommée aux termes de cette assemblée comme nouveau commissaire aux Comptes de la Société en remplacement de DELOITTE S.A. précitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ITO S.A.  
Société Anonyme  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2004, réf. LSO-AR05495. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(048957.3/024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

**COLLECTORS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 101.277.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Jason Rea, expert-comptable, demeurant à L-1510 Luxembourg, 15, avenue de la Faïencerie;
- 2) Monsieur Charanjit Singh, économiste, demeurant à L-1915 Luxembourg, 21, rue Henri Lamormesnil.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet: «retail-trade» - commerce de détail.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières, en rapport avec les activités ci-dessus.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: COLLECTORS, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2004.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Les 100 (cent) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Jason Rea .....	50 parts sociales
2) Charanjit Singh .....	50 parts sociales
Total: .....	100 parts sociales

Les comparants ont déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Frais*

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros.

*Décisions des associés*

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- a) Monsieur Jason Rea, expert-comptable, demeurant à L-1510 Luxembourg, 15, avenue de la Faïencerie, prénommé;
  - b) Monsieur Charanjit Singh, économiste, demeurant à L-1915 Luxembourg, 21, rue Henri Lamormesnil, prénommé.
- Conformément à l'article 12 des statuts, la société est engagée par la signature individuelle de chaque gérant.
- 2) L'adresse de la Société est fixée à L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Rea, C. Singh, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2004, vol. 21CS, fol. 30, case 6. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2004.

J. Elvinger.

(049488.3/211/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

**LUXCO UK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 73.330.

Le bilan au 30 novembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2004, réf. LSO-AR05072, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2004.

Signature.

(049254.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

**LIMRA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 101.300.

**STATUTES**

In the year two thousand four on the twenty-eighth of May.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

FUTURE TIMES LIMITED, having its registered office at Suite 24, Watergardens 6, Gibraltar, duly represented by Mrs Flora Château, jurist, residing in Thionville (France), by virtue of a proxy given under private seal dated May, 27th 2004.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The purposes for which the company is established are to undertake, in Luxembourg and abroad, financing operations by granting loans to corporations belonging to the same international group to which it belongs itself. These loans will be refinanced inter alia but not limited to, by financial means and instruments such as loans from shareholders or group companies or bank loans.

Moreover, the Company may provide financial support to any of its affiliates, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

Furthermore, the company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and any other financial instruments, which may be convertible.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name LIMRA INTERNATIONAL, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Münsbach (municipality of Schuttrange).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the managers.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand four hundred Euros (EUR 12,400), divided into four hundred and ninety-six (496) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each, all fully subscribed and paid-up.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the company will be validly committed towards third parties by the joint signatures of two managers, obligatorily one manager of category A and one manager of category B.

If the managers are temporarily unable to act, the company's affairs can be managed by the sole shareholder or, in case the company has more than one shareholder, by the shareholder acting under their joint signatures.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The board of managers is authorized to proceed with the payment of advance dividends.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December of each year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2004.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription-Payment*

The appearing party, FUTURE TIMES LIMITED, represented as stated hereabove, declares to subscribe for four hundred and ninety-six (496) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each and fully pay them, by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand four hundred Euros (EUR 12,400) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand six hundred Euro.

#### *Resolutions of the sole Shareholder*

1) The Company will be administered by the following manager of category A:

Marcel Stephany, licencié en sciences économiques, born in Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg-Ville) on September 4, 1951, residing at L-7268 Bereldange, Cité Aline Mayrisch, 23.

2) The address of the corporation is fixed at L-5365 Münsbach, Parc d'Activité Syrdall, 22.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille-quatre, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

A comparu:

FUTURE TIMES LIMITED, ayant son siège social au 24, Suite, Watergardens 6, Gibraltar, ici représentée par Madame Flora Château, juriste, demeurant à Thionville (France), en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 27 mai 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société», et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet d'entreprendre, au Luxembourg et à l'étranger, des opérations de financement en accordant des prêts à des sociétés appartenant au même groupe international auquel elle appartient. Ces prêts seraient re-financés entre autres mais non exclusivement, par des moyens financiers et des instruments tels que des prêts provenant d'actionnaires ou des sociétés du groupe ou des prêts bancaires.

En outre, la Société pourra fournir une assistance financière à n'importe quelle société liée, en particulier accorder des prêts, des ouvertures de crédit, des intérêts sur titres ou des garanties sous quelle que forme que ce soit et quels qu'en soient les termes et leur fournir du conseil ou une assistance sous quelle que forme que ce soit.

La société peut également réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations et tout autres instruments financiers, qui pourront être convertibles.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination de: LIMRA INTERNATIONAL, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Münsbach (commune de Schuttrange).

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société peut établir des succursales, filiales ou des bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision des gérants.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400) représenté par quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 12 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée par la signature conjointe obligatoirement d'un gérant A et d'un gérant B.

Si les gérants sont temporairement dans l'impossibilité d'agir, la société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Le conseil de gérance peut procéder à la distribution de dividendes intérimaires.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions adoptées au cours des réunions du conseil de gérance.

Tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2004.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fond de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription-Libération*

La comparante, FUTURE TIMES LIMITED, représentée comme dit-est, déclare souscrire aux quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune et que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèce, de sorte que la somme de douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille six cents Euro.

#### *Décision de l'associé unique*

1) La Société est administrée par le gérant de catégorie A suivant:

Marcel Stéphan, licencié en sciences économiques, né au Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg-Ville) le 4 septembre 1951, demeurant à L-7268 Bereldange, Cité Aline Mayrisch, 23.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-5365 Munsbach, Parc d'Activité Syrdall, 22.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Château, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, vol. 143S, fol. 82, case 3. – Reçu 124 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2004.

J. Elvinger.

(049781.3/211/272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.



**INSTITUT DE BEAUTE CLEOPATRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4992 Sanem, 1, rue Ermesinde.

R. C. Luxembourg B 101.295.

## STATUTS

L'an deux mille quatre, le dix juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

Mademoiselle Nancy Schiltz, esthéticienne, née le 8 octobre 1981, à Differdange, demeurant au 1, rue Ermesinde, L-4992 Sanem.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle constitue par la présente.

**Titre I.- Objet - Raison sociale - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet principal l'exploitation d'un institut de beauté et de soins corporels avec la vente d'articles de la branche.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de INSTITUT DE BEAUTE CLEOPATRA, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Titre II.- Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par Madame Nancy Schiltz, préqualifiée, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

**Art. 7.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

**Titre III.- Administration et Gérance**

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 11.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

**Art. 14.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 15.** Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

**Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

#### **Titre IV.- Dissolution - Liquidation**

**Art. 17.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

#### **Titre V.- Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice social commence aujourd'hui même pour se terminer le 31 décembre 2004.

##### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ mille euros.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt l'associée unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-4992 Sanem, 1, rue Ermesinde.

2.- Est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée:

Mademoiselle Nancy Schiltz, esthéticienne, née le 8 octobre 1981, à Differdange, demeurant au 1, rue Ermesinde, L-4992 Sanem.

La gérante a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

##### *Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention de la constituante sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes,

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Schiltz, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 juin 2004, vol. 885, fol. 70, case 1. – Reçu 124 euros.

*Le Receveur (signé):* Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 juin 2004.

J.-J. Wagner.

(049748.3/239/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

#### **BRUNNERA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 84.962.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04196, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049010.3/631/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

#### **BRUNNERA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R. C. Luxembourg B 84.962.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04206, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(049030.3/631/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

**LIMRA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 101.301.

## STATUTES

In the year two thousand four on the twenty eighth of May.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

FUTURE TIMES LIMITED, having its registered office at Suite 24, Watergardens 6, Gibraltar, duly represented by Mrs Flora Château, jurist, residing in Thionville (France), by virtue of a proxy given under private seal dated May, 27th 2004

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The purposes for which the company is established are to undertake, in Luxembourg and abroad, financing operations by granting loans to corporations belonging to the same international group to which it belongs itself. These loans will be refinanced *inter alia* but not limited to, by financial means and instruments such as loans from shareholders or group companies or bank loans.

Moreover, the Company may provide financial support to any of its affiliates, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever.

Furthermore, the company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

In general, the company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and any other financial instruments, which may be convertible.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name LIMRA INVESTMENTS, S.à r.l.

**Art. 5.** The registered office is established in Münsbach (municipality of Schuttrange).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the managers.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand four hundred Euros (EUR 12,400), divided into four hundred and ninety-six (496) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each, all fully subscribed and paid-up.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager(s) of category A and of manager(s) of category B.

The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In case of a single manager, the Company shall be validly committed towards third parties by the sole signature of its single manager.

In case of plurality of managers, the company will be validly committed towards third parties by the joint signatures of two managers, obligatorily one manager of category A and one manager of category B.

If the managers are temporarily unable to act, the company's affairs can be managed by the sole shareholder or, in case the company has more than one shareholder, by the shareholder acting under their joint signatures.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The board of managers is authorized to proceed with the payment of advance dividends.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the board of managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December of each year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2004.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription-Payment*

The appearing party, FUTURE TIMES LIMITED, represented as stated hereabove, declares to subscribe for four hundred and ninety-six (496) shares with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25) each and fully pay them, by contribution in cash, so that the amount of twelve thousand four hundred Euros (EUR 12,400) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Estimate*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand six hundred Euro.

*Resolutions of the sole Shareholder*

- 1) The Company will be administered by the following manager of category A:  
Marcel Stephany, licencié en sciences économiques, born in Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg-Ville) on September 4, 1951, residing at L-7268 Bereldange, Cité Aline Mayrisch, 23.
- 2) The address of the corporation is fixed at L-5365 Münsbach, Parc d'Activité Syrdall, 22.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille-quatre, le vingt-huit mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

A comparu:

FUTURE TIMES LIMITED, ayant son siège social au 24, Suite, Watergardens 6, Gibraltar, Madame Flora Château, juriste, demeurant à Thionville (France), en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 27 mai 2004.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société», et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet d'entreprendre, au Luxembourg et à l'étranger, des opérations de financement en accordant des prêts à des sociétés appartenant au même groupe international auquel elle appartient. Ces prêts seraient re-financés entre autres mais non exclusivement, par des moyens financiers et des instruments tels que des prêts provenant d'actionnaires ou des sociétés du groupe ou des prêts bancaires.

En outre, la Société pourra fournir une assistance financière à n'importe quelle société liée, en particulier accorder des prêts, des ouvertures de crédit, des intérêts sur titres ou des garanties sous quelle que forme que ce soit et quels qu'en soient les termes et leur fournir du conseil ou une assistance sous quelle que forme que ce soit.

La société peut également réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

En général, la société pourra également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, et prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

La société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations et tout autres instruments financiers, qui pourront être convertibles.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination de: LIMRA INVESTMENTS, S.à r.l.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Münsbach (commune de Schuttrange).

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société peut établir des succursales, filiales ou des bureaux tant au Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision des gérants.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400) représenté par quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 12 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera valablement engagée envers les tiers par la seule signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée par la signature conjointe obligatoirement d'un gérant A et d'un gérant B.

Si les gérants sont temporairement dans l'impossibilité d'agir, la société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Le conseil de gérance peut procéder à la distribution de dividendes intérimaires.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions adoptées au cours des réunions du conseil de gérance.

Tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2004.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fond de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

*Souscription-Libération*

La comparante, FUTURE TIMES LIMITED, représentée comme dit-est, déclare souscrire aux quatre cent quatre-vingt-seize (496) parts sociales de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune et que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèce, de sorte que la somme de douze mille quatre cents Euros (EUR 12.400) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

*Frais*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille six cents Euro.

*Décisions de l'associé unique*

- 1) La Société est administrée par le gérant de catégorie A suivant:  
Marcel Stéphany, licencié en sciences économiques, né au Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg-Ville) le 4 septembre 1951, demeurant à L-7268 Bereldange, Cité Aline Mayrisch, 23.
- 2) L'adresse de la Société est fixée à L-5365 Munsbach, Parc d'Activité Syrdall, 22.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Château, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2004, vol. 143S, fol. 82, case 5. – Reçu 124 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2004.

*J. Elvinger.*

(049780.3/211/270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

**CORPORATE FINANCE MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2449 Luxemburg, 49, boulevard Royal.

H. R. Luxemburg B 83.407.

*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 4. April 2003**Punkt 1*

Nach Verlesung des Geschäftsberichtes vom Verwaltungsrat und des Prüfungsberichtes vom Abschlußprüfer, welche ordnungsgemäß allen Aktionären zwei Wochen vor der Generalversammlung zugänglich waren, werden diese von der Generalversammlung einstimmig angenommen.

*Punkt 2*

Nach Kenntnisnahme des Geschäftsberichtes vom Verwaltungsrat und des Prüfungsberichtes vom Abschlußprüfer, erteilt die Generalversammlung einstimmig ihr Einverständnis zu der Bilanz und der Gewinn- und Verlustrechnung zum 30. September 2002, die beide in der vom Verwaltungsrat vorgelegten Form angenommen werden.

Die Versammlung beschließt, den Verlust in Höhe von 152.247,28 EUR auf das laufende Jahr vorzutragen.

*Punkt 3*

Dem Verwaltungsrat und dem Abschlußprüfer wird einstimmig Entlastung für ihre im Verlaufe des Berichtsjahres ausgeübte Tätigkeit erteilt.

*Punkt 4*

Die Generalversammlung genehmigt einstimmig den Rücktritt aus dem Verwaltungsrat von Frau Susy Fischer, Privatbeamtin, wohnhaft in L-8268 Bertrange, 94, Tossenbergr, und erteilt Entlastung für die von ihr ausgeübte Tätigkeit.

*Punkt 5*

Die Generalversammlung beruft zum neuen Verwaltungsratsmitglied Herrn Roland Ebsen, Privatbeamter, wohnhaft in L-6633 Wasserbillig, 2, route de Luxemburg. Das Mandat als Verwaltungsratsmitglied endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2006.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

*Der Vorsitzende der ordentlichen Generalversammlung*

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06533. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Signature.*

(049306.3/745/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2004.

**CALIDAD S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 72.866.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04260, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 juin 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(049009.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**ADNAN S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R. C. Luxembourg B 17.192.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2004, réf. LSO-AR04136, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 18 juin 2004.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(049012.3/504/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**MAC-PHILSON S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.  
R. C. Luxembourg B 51.198.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2004, réf. LSO-AR01704, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch-sur-Alzette, le 17 juin 2004.

VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(049096.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---

**MAC-PHILSON S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-4037 Esch-sur-Alzette, 13, rue Bolivar.  
R. C. Luxembourg B 51.198.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2004, réf. LSO-AR01721, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Esch-sur-Alzette, le 17 juin 2004.

VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

(049098.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2004.

---